

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 25 septembre 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
19 septembre 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
20 septembre 2019

Objet

Pour le maintien de la présence du service public de la DGFIP (Trésorerie de Montréjeau)

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine
Ms. MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absents : DELORT Thierry donne procuration à MAURETTE Bernard.
BRUNA Roger



Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le maillage de la direction générale des Finances publiques est l'un des plus denses des administrations d'Etat avec, en 2019, près de 3600 points de contacts pour ses usagers, particuliers, entreprises et collectivités locales. Cette présence territoriale traduit la diversité des missions qu'exercent la DGFIP.

Or, dans le cadre du dispositif "Action publique 2022", le gouvernement annonce une réorganisation des réseaux territoriaux notamment celui de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Aussi les plans départementaux révèlent les changements suivants :

- 16 trésoreries vont être supprimées dans le département de la Haute-Garonne (dont celle de Montréjeau)
- des "points de contact" vont s'y substituer ou être créées dans lesquels aucun agent de pleine compétence n'est prévu ou possible
- l'aide des usagers se limitera pour l'essentiel à l'aide à la connexion sur internet et l'accompagnement à des prises de rendez-vous
- les collectivités n'auront plus en face d'elles un interlocuteur qui connaît et appréhende l'intégralité de leur situation mais d'un côté un conseil ponctuel et de l'autre un service industrialisé
- les services des impôts des particuliers et des professionnels vont être concentrés et ne recevront quasiment plus les contribuables que sur rendez-vous
- les services de publicité foncière vont fusionner et le fichier immobilier va être en partie livré aux notaires dans les prochains mois
- le plan cadastral va être transféré à l'ING sans autre forme de procès.

Enfin, elle rajoute que les dispositions de l'article 201 de la loi des

finances pour 2019 visant à prohiber les paiements en numéraire dans les trésoreries interpellent sérieusement. Ceci tant dans leurs conséquences immédiates pour les usagers et autres régisseurs, qu'à terme sur l'évolution induite du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.

C'est dans ce cadre que Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur cette proposition de nouvelle organisation des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se positionne CONTRE le projet de réorganisation du réseau territorial de la DGFIP, prévoyant la suppression de 16 trésoreries dans le département de la Haute-Garonne, notamment celle de Montréjeau.
- adopte la motion jointe à la présente délibération, laquelle sera transmise à la Trésorerie de Montréjeau pour remonter au Ministère par la voie hiérarchique.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 27 septembre 2019

Le Maire



Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)

Motion du Conseil Municipal de Barbazan du 25 septembre 2019

A Monsieur le Ministre de l'action et des comptes publics



STATION THERMALE CLASSEE

Les populations rurales ont besoin des Services Publics.
Nous refusons les annonces d'affaiblissement et de suppression
des Services des Finances Publiques

Le besoin de proximité envers les services des finances publiques concerne tous les usagers, particuliers comme professionnels : accompagnement des populations face à une législation complexe, accompagnement des personnes en difficulté de paiement, accompagnement lié aux dysfonctionnements et aux difficultés d'usage des nouvelles technologies.

Globalement, le service public ne peut pas se résumer à dire à l'utilisateur « cliques sur internet et tout est en ligne ! »

Les citoyens, dans leur diversité, ont besoin d'un service public qui propose un accès dématérialisé mais aussi un accueil basé sur l'humain et la proximité.

En décidant de fermer 16 trésoreries dans le département de la Haute-Garonne, la Direction de la DGFIP va à l'encontre de plusieurs biens sociaux et écologiques :

- Elle va à contre-courant des préconisations élémentaires (plus de voitures pour de plus grandes distances pour aller vers les villes-métropoles)
- Elle bafoue les préoccupations de temps et d'argent des usagers des campagnes
- Elle va détruire de nouveaux emplois (car ces suppressions de structures génèrent aussi des suppressions d'emplois) et ce, à un moment où les réformes font sentir un gros besoin de personnels notamment à propos du prélèvement à la source.

Le nouveau réseau des finances publiques proposé à la population n'est qu'un ersatz de service public remettant en cause une organisation existante privilégiant la proximité. Les collectivités n'auront plus en face d'elles un interlocuteur qui connaît et appréhende l'intégralité de leur situation.

Les services des impôts vont être concentrés et ne recevront plus les contribuables que sur rendez-vous.

Tout ceci participe au désengagement de l'Etat et au transfert, sans moyens, de ses missions régaliennes vers les collectivités locales.

Cette réforme participe au démantèlement du service public en milieu rural, et la proximité entre les services de l'Etat et les administrés est malmenée.

Concrètement, suivant sa situation, un habitant de Barbazan devra se rendre à Luchon ou Boulogne ! Les paiements en numéraire seront à bannir et le rôle social de proximité, tenu actuellement, balancé aux oubliettes.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Barbazan, s'exprime CONTRE la fermeture de la trésorerie de MONTREJEAU, s'opposant ainsi au nouveau réseau des finances publiques mis en place, sans concertation des élus locaux et des populations.